



## **Conseil Municipal du jeudi 21 février 2019**

### **Compte Administratif 2018 :**

#### Budget général :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 726 383,23€, les recettes à 912 986,85€, soit un résultat de clôture positif de 186 603,62€.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 865 355,44€, les recettes à 895 902,06€ soit un excédent annuel de 30 546,62€.

Les opérations réalisées concernent principalement la voirie (Les Ruches/Salettes) pour 147 140,04€, le remboursement du capital des emprunts pour 148 234,42€ et les travaux du Calibert pour 526 319,16€. A signaler également l'acquisition de matériel pour 12 748,64€. En recettes on note les subventions pour un montant de 404 750,21€ (Calibert) et un emprunt de 100 000€.

#### Eau :

##### Fonctionnement :

Le compte est excédentaire de 5035,44€.

##### Investissement :

Dépenses : 35 381,27€.

Recettes : 51 537,84€.

Le résultat de l'exercice est excédentaire de 16 156,57€.

#### Assainissement :

Fonctionnement : Dépenses : 83672,55€

Recettes : 74 731,08€. Soit un déficit de 8941,47€, avec le report du déficit de l'année antérieure (- 71, 55€) le résultat de clôture est de - 9013,02€ déficit atténué grâce à une subvention du budget général de 10 455,15€.

Investissement : Dépenses 48 776,43€

Recettes : 56 392,19€ soit un résultat excédentaire de 7 615, 76€. A la différence du budget de l'eau, l'assainissement est un service déficitaire. Le remboursement du capital des emprunts (32 634,23€) représente 66% des dépenses d'investissement.

#### Camping :

Fonctionnement : 71 529,48€ en dépenses, 67 772,32€ en recettes soit un résultat déficitaire de 3 757,16€ reporté.

##### Investissement :

Dépenses : 27 043,09€. Recettes : 27 095,20€

Résultat de l'exercice : + 52,11€. Avec le résultat de l'exercice précédent (+ 6654,20€) le résultat de clôture est de + 6706,31€.

Ces différents comptes sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal qui donne quitus à Mr le Maire pour la gestion de la commune en 2018.

### **-- Délibérations :**

-- Le Conseil est appelé à délibérer pour s'opposer au transfert obligatoire des compétences eau potable et assainissement à la Communauté de Communes du Haut-Lignon au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Accord du Conseil à l'unanimité.

-- Le Conseil est appelé à se prononcer sur la modification des articles 3 et 7 de la convention relative à une mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement et de la protection de la ressource en eau. Le coût pour l'année 2019 sera de 1066,80€.

### **Subventions :**

--A l'unanimité le conseil attribue une subvention de 300€ à l'association des « Rencontres Contemporaines » dont une représentation aura lieu dans la salle des fêtes de la mairie.

-- Association « Fin Gras ». Le Conseil décide de renouveler son adhésion de 250€ à cette association qui œuvre pour faire la promotion d'une viande labellisée de bonne qualité.

### **Questions diverses :**

-- Avis sur la réglementation des boisements. Accord du Conseil à l'unanimité suite au rapport d'enquête publique rendu par le commissaire enquêteur en date du 13 janvier.

-- Demande d'acquisition de terrain au lotissement de la Petite Roche :

L'acquéreur d'une parcelle privée désire acheter une bande de 100m<sup>2</sup> de l'espace vert commun pour édifier un garage. Ceci induira une consultation des habitants du lotissement et une modification de son règlement. Le prix proposé est de 28€ le m<sup>2</sup>, les frais étant à la charge de l'acquéreur.